

# LE DROIT D'AUTEUR

REVUE DU BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE  
 POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES  
 PARAÎSSANT A BERNE LE 15 DE CHAQUE MOIS

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

**UNION INTERNATIONALE: ESPAGNE.** Application de la Convention de Berne, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928, à la zone espagnole du protectorat du Maroc et aux colonies espagnoles, p. 133.

### PARTIE NON OFFICIELLE

**ÉTUDES GÉNÉRALES: Le projet de loi national-socialiste allemand sur le droit d'auteur (troisième et dernier ar-**

**ticle), p. 133.** — La statistique internationale de la production intellectuelle en 1933 (premier article). Allemagne, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Roumanie, p. 136.

**NOUVELLES DIVERSES: ALLEMAGNE.** Prolongation de la durée du droit d'auteur de trente à cinquante ans *post mortem auctoris*, p. 144.

## PARTIE OFFICIELLE

### Union internationale

#### ESPAGNE

#### APPLICATION

DE LA CONVENTION DE BERNE, RÉVISÉE EN DERNIER LIEU À ROME LE 2 JUIN 1928, À LA ZONE ESPAGNOLE DU PROTECTORAT DU MAROC ET AUX COLONIES ESPAGNOLES

*Circulaire du Conseil fédéral suisse aux Gouvernements des Pays unionistes*

Berne, le 8 novembre 1934.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence que, par note du 24 août 1934, la Légation d'Espagne à Berne nous a notifié, en exécution de l'article 26 de la Convention internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, révisée en dernier lieu à Rome le 2 juin 1928, l'adhésion de son Gouvernement à ladite Convention pour la zone espagnole du protectorat du Maroc et les colonies espagnoles.

Conformément à l'article 25, alinéa 3, de la Convention précitée, appliqué par analogie, l'adhésion dont il s'agit prendra ses effets un mois après l'envoi de la présente notification, soit à partir du 8 décembre 1934.

En Vous priant de vouloir bien prendre acte de ce qui précède, nous Vous présen-

tons, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Au nom du Conseil Fédéral Suisse :

*Le Président de la Confédération,*  
 PILET-GOLAZ.

*Le Chancelier de la Confédération,*  
 G. BOVET.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Études générales

#### LE PROJET DE LOI NATIONAL-SOCIALISTE ALLEMAND SUR LE DROIT D'AUTEUR

*(Troisième et dernier article)*

Dans deux articles récents (v. *Droit d'Auteur* des 15 octobre et 15 novembre 1934, p. 113 et 124), nous avons exprimé notre avis sur certains points importants, et qui nous intéressaient particulièrement, du projet de loi national-socialiste allemand concernant le droit d'auteur. Il nous reste à porter à la connaissance de nos lecteurs les conclusions essentielles auxquelles aboutit notre distingué correspondant d'Allemagne, M. le professeur de Boor, qui a soumis le projet à une très pénétrante critique dans le numéro d'octobre 1934 de l'*Archiv für Urheber-, Film- und Theaterrecht*, p. 413 et suiv. Parmi les avantages du projet national-socialiste sur le projet gouvernemental de 1932, il convient de signaler en première ligne la disposition de

la matière, notamment parce que les limitations du droit d'auteur, sous forme d'utilisations permises et de licences, ne trouvent plus leur place, en qualité de restrictions apportées aux prérogatives de l'auteur, après le chapitre sur le transfert du droit d'auteur, mais sont considérées comme des limites tracées par le législateur au droit lui-même, droit qui n'est reconnu que dans la mesure où les libres utilisations de l'œuvre ne produisent pas leurs effets. Contrairement à la France par exemple, l'Allemagne s'est toujours refusée à admettre l'existence d'un droit d'auteur général et pour ainsi dire naturel, devant être protégé dans toutes les directions dès l'instant où la loi n'énumère pas des exceptions. Le législateur allemand part du principe de la non-protection de l'œuvre : celle-ci n'est protégée qu'autant que la loi l'ordonne expressément. Cette conception donne aux libres utilisations de l'œuvre non plus le caractère d'exceptions du droit d'auteur, mais celui de limites tracées à la protection légale. Un autre avantage que souligne M. de Boor, — en plein accord avec nous (v. *Droit d'Auteur* du 15 novembre 1934, p. 124) — consiste dans la séparation nette qui est pratiquée entre le droit d'auteur proprement dit, et les matières voisines de celui-ci et dont la loi s'occupe également (protection de certaines activités déterminées [*Leistungsschutz*], et protection des intérêts personnels secrets [*Geheimsphäre*]). La protection des artistes exécutants, en revanche, ne devrait pas figurer dans ce chapitre, car elle est encore autre chose et devrait par con-

séquent faire l'objet d'une réglementation indépendante. Le projet national-socialiste s'efforce aussi avec succès d'abrégier et de simplifier le texte de la loi : il a notamment tiré profit d'heureuse manière de la fusion des deux lois actuelles sur le droit d'auteur littéraire et musical, et sur le droit d'auteur artistique. Il simplifie en outre les dispositions pénales très détaillées qui figurent dans le projet gouvernemental et c'est là aussi un progrès. En revanche, une série de prescriptions indispensables ont été laissées tomber : ainsi la définition de la publication qui n'est pas, en droit allemand, la même que dans le droit créé par la Convention de Berne, la règle relative aux travaux scientifiques collectifs, les dispositions se rapportant à l'abandon contractuel du droit moral, et aux conséquences de l'acquisition d'une œuvre d'art spécialement en ce qui concerne le droit de l'auteur d'exposer l'œuvre. On peut aussi trouver que les articles traitant de la libre utilisation des œuvres ont été trop abrégés. De plus, le langage juridique et technique dont se sert le projet national-socialiste appelle sur certains points des critiques. Voici par exemple la définition de l'œuvre : tout résultat, mis en forme, d'une activité personnelle créatrice. Cette rédaction est trop large : seules doivent entrer en considération les créations du domaine littéraire et artistique, et non pas aussi celles de la technique. Autre chose : l'auteur est investi du droit de réciter et d'exécuter son œuvre, mais c'est à tort qu'on a supprimé la restriction qu'implique la notion de publicité appliquée à la récitation et à l'exécution ; la réserve générale se rapportant à l'usage personnel n'était pas suffisante ici. La multiplication est définie une reproduction corporelle, alors qu'une pantomime est pourtant une reproduction corporelle mais non pas une multiplication. Le droit de l'auteur est déclaré non susceptible de transfert héréditaire : seul l'exercice du droit doit être transmissible entre vifs ou à cause de mort. Néanmoins, le droit moral est exercé par les héritiers après la mort de l'auteur. Or, comment un droit non transmissible aux héritiers peut-il être exercé après la mort du titulaire et comment peut-il être protégé encore 50 ans après la mort ? Il est incorrect, au point de vue technique, de parler d'un droit non transmissible aux héritiers, si l'on entend tout de même qu'il soit protégé au delà de la tombe.

Ces critiques nous paraissent très dignes d'attention. Nous saluons ensuite,

avec une satisfaction toute particulière, les remarques faites par M. de Boor à propos de la Convention de Berne. Comme nous l'avons déjà relevé (voir *Droit d'Auteur* du 15 octobre 1934, p. 113, 2<sup>e</sup> col.), M. Willy Hoffmann a très activement collaboré au projet national-socialiste. Et dans son propre projet à lui (v. *Droit d'Auteur* du 15 novembre 1933, p. 132), dont s'inspire largement le projet national-socialiste, M. Hoffmann ne se préoccupe pas du tout de formuler des règles compatibles avec la Convention de Berne. Bien mieux : il laisse nettement apparaître le désir que l'Allemagne sorte de notre Union, s'il fallait recourir à ce moyen extrême pour sauvegarder les conceptions juridiques allemandes. M. le prof. de Boor, et nous nous en félicitons, s'oppose avec énergie à de telles idées. Il insiste sur le fait que l'Allemagne a besoin de la Convention de Berne non seulement pour protéger les intérêts économiques des auteurs et des exploitants allemands, mais aussi pour des fins de propagande culturelle. L'Allemagne doit pouvoir être sûre que ses œuvres importantes au point de vue national sont répandues à l'étranger d'une façon qui n'en dénature pas le sens. La piraterie russe, en matière de traductions, montre nettement où l'on en arrive sans la Convention de Berne. Au surplus, ajoute M. de Boor, le Gouvernement du III<sup>e</sup> Reich a nettement pris position en faveur de la Convention de Berne, puisqu'il a reconnu, dans l'ordonnance relative à la loi sur la Chambre de culture, l'inviolabilité des accords internationaux et qu'il a, d'autre part, adhéré à la Convention de Berne révisée en dernier lieu à Rome. Il sera nécessaire de remanier le projet national-socialiste pour le mettre en harmonie avec la charte de notre Union. Voici les divergences que M. de Boor signale entre le projet et la Convention de Berne révisée :

- 1<sup>o</sup> les dessins, plans, cartes, les ouvrages plastiques, esquisses et autres illustrations de nature scientifique ou technique, ainsi que les recueils d'œuvres littéraires et artistiques ne sont plus protégés, dans le projet national-socialiste, d'après les règles du droit d'auteur proprement dit, mais d'après celles du *Leistungsschutz* (protection moindre), ce que nous avons déjà relevé plus haut ;
- 2<sup>o</sup> la faculté d'emprunt de périodique à périodique est supprimée, alors que l'Acte de Rome consacre cette faculté pour les articles d'actualité de dis-

cussion économique, politique ou religieuse.

A notre avis d'ailleurs, un pays unioniste est toujours libre d'accorder une protection plus étendue que celle de la Convention (voir article 19 de cette dernière). Si donc le projet national-socialiste entend protéger le contenu des périodiques sans la restriction de l'Acte de Rome, il ne violerait pas, nous semble-t-il, le droit conventionnel. Nous n'attachons pas non plus d'importance à la disparition de la phrase où il est dit que les nouvelles du jour et les faits divers qui ont le caractère de simples informations de presse ne sont pas protégés. Cette non-protection, en effet, va de soi.

En étudiant les dispositions qui, dans le projet, se rapportent au droit d'auteur, M. de Boor critique la formule selon laquelle le droit d'auteur est inaliénable comme tel, l'exercice de ce droit étant seul transmissible. Cette manière de présenter les choses est purement théorique et ne fournirait pas de base à une jurisprudence différente de celle qui se fonde sur le droit actuel. Richard Strauss a, il est vrai, exprimé l'espoir que la disposition excluant la cessibilité aurait pour heureuse conséquence que les éditeurs se considéreraient simplement comme autorisés à utiliser l'œuvre pour leur publication, et que l'auteur conserverait tous les autres droits. M. de Boor n'arrive pas à partager cet espoir. A son avis, pour réaliser une véritable limitation dans la cessibilité du droit d'auteur, il est nécessaire d'interdire, en faveur de certaines catégories d'œuvres qui appellent une telle mesure, toute autre cession que celle du droit d'édition. C'est ce qu'a fait par exemple l'Association universitaire allemande dans le contrat qu'elle a conclu avec la société des éditeurs au sujet de la publication des œuvres scientifiques. Cette conception tout à fait juste est, selon nous, d'une grande portée. Non seulement en Allemagne, mais dans beaucoup d'autres pays, on lutte depuis longtemps contre la cession de toutes les prérogatives de l'auteur à l'éditeur qui publie l'œuvre pour la première fois, et qui se fait transmettre, au lieu du seul droit d'éditer l'ouvrage sous forme de livre ou de cahier de musique, tous les droits, donc aussi ceux d'exécution, de fixation phonographique et d'adaptation cinématographique. Les auteurs signent souvent les formulaires de cession sans en prendre connaissance, ou bien ne peuvent pas, en présence de co-contractants économiquement plus forts, se défendre de consentir une cession

totale de leurs droits. Or, il n'est pas possible de combattre efficacement cet abus en déclarant que seul l'exercice du droit d'auteur est transmissible, car on peut aussi céder l'exercice de tous les droits au premier éditeur, alors que celui-ci ne devrait recevoir que les droits dont il a besoin pour sa publication et rien de plus. L'innovation que propose le projet n'apporte donc aucun bénéfice aux auteurs. Il faut, sur ce point, donner raison à M. de Boor.

Mais les industries des exploitants tireraient avantage des textes établis par les juristes nationaux-socialistes, et cela aux dépens des auteurs et de la collectivité. Mentionnons, dans cet ordre d'idées, la protection des disques, films et émissions radiophoniques, protection faisant partie non pas, il est vrai, du droit d'auteur, mais du *Leistungsschutz*, parce qu'il s'agit de protéger simplement un travail industriel. En outre, et surtout, il convient de faire ici état des licences obligatoires prévues en faveur des sociétés d'exploitants et des compagnies d'émissions radiophoniques, licences qui sont des restrictions typiques apportées au droit d'auteur au profit des intérêts des intermédiaires usagers. A la vérité, M. de Boor considère qu'une licence pour les organisateurs d'exécutions musicales ne serait pas chose si injuste, une fois que l'auteur aurait cédé l'œuvre, en vue de l'utilisation, à la société perceptrice des droits. Mais il ne croit pas que la nécessité d'une telle licence soit prouvée, du moment que l'Allemagne possède la loi du 4 juillet 1933 sur les opérations en matière de droits d'exécution (v. *Droit d'Auteur* du 15 octobre 1933, p. 109). Apparemment veut-il dire par là que les organisateurs de concerts sont déjà protégés contre les tarifs excessifs des sociétés de perception, grâce à cette loi spéciale qui institue une commission paritaire arbitrale chargée de fixer les droits d'exécution, à défaut d'un accord amiable intervenant entre la société de perception et l'organisation autorisée des exploitants. Et, de fait, le système corporatif actuel, auquel sont soumis auteurs et exploitants, est de nature à permettre, même sans licence obligatoire, la solution des conflits relatifs au montant des droits d'exécution. Les auteurs étrangers, eux aussi, s'ils entendent percevoir vraiment quelque chose pour l'exécution de leurs œuvres en Allemagne, doivent recourir à l'office de la société allemande de perception, qui a le monopole pour l'encaissement de toutes les redevances de ce

genre. La société allemande de perception (*Stagma*) ne peut toucher des tantièmes pour ce répertoire étranger qu'en passant des contrats avec les exploitants et en se soumettant à l'arbitrage de la commission instituée par l'État, dans le cas où une entente à l'amiable s'avère impraticable. Dès lors, il semble bien que la licence légale soit superflue et même dangereuse, en ce qu'elle pourrait rendre plus difficiles — et cela sans motif pertinent — les négociations avec l'étranger. Cette dernière remarque de M. de Boor est certainement justifiée. Quant à la licence en faveur de la radio, aucune nécessité pratique ne l'explique, puisque les compagnies d'émissions se voient offrir autant d'œuvres qu'elles en désirent. Mais une telle licence appelle de très sérieuses réserves : elle obligerait en effet chaque auteur à subir la radiodiffusion de ses œuvres, ce qui ne serait pas seulement une injustice envers lui, mais aussi, le cas échéant, un affront fait à la culture.

Le projet méconnaît encore le droit moral de l'auteur sur un autre point : toute œuvre peut être librement réunie à une autre dans une anthologie, même si cet assemblage est fâcheux. Un morceau de musique du caractère le plus grave risque éventuellement le voisinage d'une danse tout à fait banale. La loi actuelle exige ici l'autorisation de l'auteur. Il aurait aussi fallu conserver la définition générale du droit moral, qui figurait dans le projet gouvernemental de 1932, sous une forme susceptible, peut-être, d'amélioration (protection accordée à l'auteur contre les atteintes portées, à travers l'œuvre, à ses intérêts personnels). Le projet national-socialiste range parmi les droits personnels incesibles le droit de publier l'œuvre. Il permet ainsi à l'auteur dont l'œuvre scientifique serait dépassée par une autre paraissant avant la sienne de retirer celle-ci, sans que l'éditeur puisse se fonder sur un droit d'édition non sujet au retrait. Mais, d'un autre côté, tous les contrats d'édition et de représentation impliquent une cession du droit de publication. Si l'on voulait s'en tenir strictement au principe du projet, aucun contrat de cette espèce ne serait plus possible. Cette critique nous semble justifiée. On ne peut pas faire simplement du droit de publication un droit personnel inaliénable. La faculté de publier l'œuvre est cessible, mais doit pouvoir être reprise par l'auteur, à la condition que le cessionnaire soit indemnisé pour le dommage qu'il subit de ce fait. En

outre, la publication ne doit jamais être possible sans le consentement de l'auteur : ni le conjoint, si le droit d'auteur tombe dans la communauté, ni le tuteur si l'auteur prodigue est mis sous tutelle, ni l'acquéreur du droit d'auteur mis en gage et vendu aux enchères ne peuvent publier l'œuvre contre la volonté de l'auteur. C'est seulement par une réglementation détaillée, comme nous venons de l'esquisser, qu'on arrivera à tenir équitablement compte des intérêts de l'auteur, et non pas en se bornant à dire que le droit de publication est un aspect du droit moral.

La définition que le projet donne du droit au respect (droit de s'opposer aux changements et altérations) est considérée comme trop peu claire. D'après le projet, la volonté personnelle d'expression de l'auteur ne doit pas être blessée. Il en résulte que le législateur entend simplement viser les déformations de l'œuvre (soit à peu près ce que fait l'article 6<sup>bis</sup> de la Convention de Berne révisée en dernier lieu à Rome). Or, le droit allemand actuel va plus loin : il interdit à l'acquéreur des prérogatives de l'auteur tout changement quelconque, à l'exception de ceux auxquels l'ayant droit ne peut, de bonne foi, refuser son consentement. Mais une reproduction non modifiée de l'œuvre peut aussi porter atteinte au droit moral : par exemple, on récite l'une après l'autre une œuvre sérieuse et une nouvelle graveleuse. Le projet n'accorde aucune protection contre de tels agissements. Les violations du droit moral sont surtout à craindre de la part des exploitants des œuvres littéraires et artistiques : aussi ne devrait-on pas affaiblir la protection qui existe aujourd'hui à l'encontre de cette catégorie de personnes. On ne pourrait le faire qu'aux dépens non seulement des auteurs, mais encore de la culture allemande, et au profit d'intéressés parmi lesquels se trouvent quelquefois des gens assez peu recommandables. Il ne faut pas que l'auteur soit désavantagé par rapport à l'exploitant, ni que les intérêts de la culture passent après ceux du capitalisme. Et c'est ce qui risquerait d'arriver si le projet n'était pas modifié sur le point qui nous occupe. La conception actuelle des juristes nationaux-socialistes se fonde sur les idées de M. Willy Hoffmann, lequel envisage que le but d'une loi sur le droit d'auteur est de réaliser un compromis entre les intérêts de l'auteur pris isolément et ceux de la collectivité (système dit dualiste). Selon M. Hoffmann, les exploitants des œuvres

littéraires et artistiques sont les représentants de la communauté nationale. C'est opposer le peuple à l'auteur d'une manière tout à fait inexacte. Si l'on veut distinguer des groupes d'intéressés, il faut — M. de Boor l'a déjà relevé dans sa dernière *Lettre d'Allemagne* (v. *Droit d'Auteur* du 15 octobre 1934, p. 118, 1<sup>re</sup> col.) — opérer une division tripartite et placer entre les auteurs créateurs et le peuple destinataire des œuvres, les exploitants. Ces derniers, qui sont obligés de viser au gain, seront plus particulièrement tentés de tirer profit de l'œuvre d'une façon contraire aux lois de la culture : l'auteur et la nation seront donc alliés pour empêcher de tels abus. Comment se fait-il que le projet national-socialiste soit si favorable aux exploitants ? M. de Boor pense que cela provient de l'influence exercée sur les rédacteurs par le mémoire du cartel des organisateurs de concerts, publié en décembre 1932 et dont nous avons parlé (v. *Droit d'Auteur* des 15 avril 1933, p. 44-45 et 15 mai 1933, p. 53, 3<sup>e</sup> col.). Dans ce mémoire, il est dit que les intérêts des exploitants se confondent en définitive avec ceux de la collectivité. Cette fausse affirmation permet ensuite à ceux qui l'énoncent de soutenir que le droit exclusif de l'auteur porte préjudice au public. Conclusion : il est indispensable de limiter le droit d'auteur par des licences obligatoires, afin de faire baisser les prix des biens intellectuels. Et pourtant on réclame d'autre part de nouveaux droits (par exemple pour les disques), qui ne sont naturellement pas de nature à diminuer les dépenses du consommateur. Tout ce raisonnement méconnaît la fonction complexe du droit moral : on met tout l'accent sur l'aspect individualiste de ce droit, tandis que le rôle social de celui-ci — rôle de gardien de la culture — reste incompris. Le point de vue adopté par le Cartel des organisateurs de concerts est d'ailleurs assez naturel en tant qu'il est celui d'une partie intéressée, mais le projet national-socialiste ne saurait reprendre une telle argumentation. Dans sa forme actuelle, ce dernier se montre trop partial en faveur des exploitants, laisse périliter le droit moral, et n'est pas en harmonie avec la politique culturelle du III<sup>e</sup> Reich. En conséquence, le projet n'est pas apte à servir de base pour la suite des travaux, bien qu'il renferme de nombreuses suggestions dignes d'être retenues.

Après l'expiration du délai de protection, le projet confie aux organisations professionnelles le soin de faire valoir le droit moral, lorsqu'il s'agit d'œuvres

présentant une importance nationale. A ce propos, M. de Boor observe avec raison que nous ne sommes plus ici dans le domaine du droit personnel de l'auteur, droit qui serait exercé en l'espèce en lieu et place de l'auteur, selon la conception du projet. Non : le droit dont il est maintenant question est un droit propre et indépendant, appartenant à l'État, c'est-à-dire à une personne morale qui n'est pas liée par les accords contractuels passés par l'auteur ou ses proches.

Nous ne nous arrêtons pas longtemps aux remarques de M. de Boor sur le *Leistungsschutz*. Il discerne dans cette seconde partie du projet de précieuses suggestions isolées, mais non pas un ensemble de propositions impliquant un règlement général de la matière. A côté des cas traités dans le projet et qui, comme la protection des disques, des photographies, des émissions radiophoniques, sont en effet des cas de *Leistungsschutz*, tandis qu'on appréciera autrement le travail des artistes exécutants (v. plus haut), les dessins techniques, cartes et plans, on pourrait encore proposer une protection de ce genre pour toute une série de travaux techniques analogues : ainsi pour les procédés d'impression, pour la présentation et la disposition de certaines œuvres, pour les nouvelles des agences d'information, pour la forme et l'arrangement extérieur des journaux. Bien plus : il serait possible de remplacer toute la législation sur les dessins et modèles par la protection du *Leistungsschutz*. En somme, la tâche serait celle-ci : protéger, sous une forme appropriée à notre époque, le produit de l'honnête travail industriel, tel qu'il était exécuté autrefois dans les corporations. Le système du *Leistungsschutz* permettrait peut-être d'atteindre ce résultat. Évidemment, le problème est vaste et appellerait une solution d'ensemble plutôt que des solutions partielles s'appliquant à certains cas isolés. Mais il n'est pas possible de refuser toute protection jusqu'au moment où ce programme considérable sera réalisé. Il faudrait que les différentes organisations professionnelles des industries liées à la vie culturelle (chambres de culture) fixent les activités à protéger et présentent leurs vœux : il serait alors aisé d'élaborer sur de telles bases un projet de loi. D'ailleurs la réforme du droit d'auteur n'en devrait pas être retardée : les questions de propriété industrielle dans le domaine de la vie culturelle doivent être renvoyées à une loi spéciale, à moins qu'on ne les attribue à la loi portant répression de la concu-

rence déloyale. Seules les photographies sont à maintenir dans la loi sur le droit d'auteur, ne serait-ce qu'à cause de la place qui leur est faite dans le droit international.

Enfin nous relevons avec satisfaction que M. de Boor critique aussi la disposition du projet aux termes de laquelle les tribunaux sont liés par les constatations des chambres de culture, chaque fois qu'il s'agit de résoudre un problème exigeant des connaissances professionnelles. On ne saurait parler ici de constatations : il s'agit simplement d'avis formulés par des experts. Le soin d'établir les faits doit demeurer réservé aux tribunaux. Il importe que le juge apprécie librement les parères des experts et ne soit pas ravalé au rang d'une machine. Les défauts de la procédure actuelle proviennent de ce que les experts proposés par les parties ne sont souvent pas aptes à remplir leur mission, inconvénient que l'organisation corporative actuelle, avec la Chambre de culture du Reich, fera disparaître.

Comme conclusion de son examen très approfondi, M. de Boor estime que, pour servir de base à la nouvelle législation, le projet gouvernemental l'emporte sur le projet national-socialiste.

## LA STATISTIQUE INTERNATIONALE

DE LA

### PRODUCTION INTELLECTUELLE EN 1933

(Premier article)

#### Allemagne

La production littéraire allemande était en régression depuis trois ans. Les résultats de 1933 montrent que le mouvement descendant s'est arrêté et qu'une légère hausse s'est produite par rapport à 1932 (du moins si l'on fait abstraction des rééditions et des revues).

Année	Ouvrages			Revues	Total général
	Publications nouvelles	Rééditions	Total		
1923	20 566	5833	26 399	3734	30734
1924	18 003	5079	23 082	5061	28 143
1925	24 276	7319	31 595	6127	37 722
1926	23 757	6307	30 064	6739	36 803
1927	24 866	6160	31 026	6860	37 886
1928	22 951	4843	27 794	7116	34 910
1929	22 164	4838	27 002	7303	34 305
1930	22 138	4823	26 961	7475	34 436
1931	19 960	4114	24 074	7563	31 637
1932	18 077	3375	21 452	7652	29 104
1933	18 289	3312	21 601	7284	28 885

Les publications nouvelles gagnent 212 unités. Les rééditions en perdent 63 et les revues 368. L'excédent des pertes sur les gains est, par conséquent, de 219 unités. Il est dû uniquement à la

diminution du nombre des revues qui sont en recul pour la première fois depuis 1924<sup>(1)</sup>. (Signalons en passant que les chiffres des revues pour 1930 et 1931 ont été rectifiés et portés à 7475 et 7563 au lieu de 7303 et 7439, d'où une hausse équivalente du total général.) — Depuis bien des années, nous empruntons la plupart de nos renseignements statistiques concernant l'Allemagne aux remarquables travaux de M. Louis Schönrock, le statisticien attitré de la Bourse allemande des libraires, à Leipzig. Une fois de plus, nous allons recourir à son érudition. Dans le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* des 14, 17 et 24 avril 1934, M. Schönrock a publié une étude approfondie et parfaitement construite — selon la formule dont il a le secret — sur le marché allemand des livres en 1933. C'est là que nous irons puiser nos informations, non sans avoir préalablement exprimé à M. Schönrock notre vive gratitude. Un tel guide rend notre tâche bien facile et agréable. Aussi bien n'aurons-nous qu'à suivre sa marche assurée dans le dédale de la statistique.

La classification actuelle des ouvrages par catégories de matières comprend 24 divisions qui sont celles de la Bibliographie nationale allemande. Voici le tableau comparatif des années 1932 et 1933 :

OUVRAGES PARUS DANS LES PAYS DE LANGUE ALLEMANDE <sup>(2)</sup>			
	1932	1933	
1. Ouvrages généraux, recueils, bibliobéonomie, questions universitaires . . . . .	438	424	- 14
2. Religion, théologie . . . . .	1913	2030	+117
3. Philosophie . . . . .	434	452	+ 18
4. Droit . . . . .	1503	1287	-216
5. Sciences économiques et sociales, statistique . . . . .	1346	1077	-269
6. Politique, administration . . . . .	1174	1026	-148
7. Philologie, histoire littéraire . . . . .	863	784	- 79
8. Belles-lettres . . . . .	3156	3282	+126
9. Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	1221	1480	+259
10. Pédagogie . . . . .	607	624	+ 17
11. Manuels scolaires . . . . .	1203	1377	+174
12. Beaux-arts, arts appliqués . . . . .	351	362	+ 11
13. Musique, théâtre, danse . . . . .	381	459	+ 78

(1) L'année 1933 a été également défavorable aux journaux. Elle en a vu mourir 1706 (1575 quotidiens et 131 hebdomadaires). Le nouveau régime politique allemand n'est pas étranger, dit-on, à ces disparitions. — Le journal allemand le plus répandu est aujourd'hui le *Völkischer Beobachter* qui tire à 310 000 exemplaires. Viennent ensuite : le *Hamburger Fremdenblatt* (113 000), les *Münchener Neueste Nachrichten* (106 000), le *Berliner Tageblatt* (74 000), la *Frankfurter Zeitung* (65 000), la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (62 000), la *Berliner Börsenzeitung* (30 000). — La *Kölnische Zeitung*, précédemment un des journaux les plus lus d'Allemagne, a dû fusionner avec le *Stadtanzeiger* de Cologne. L'édition publiée sous la forme ancienne, indépendante du *Stadtanzeiger*, n'a plus qu'un tirage de 24 000 exemplaires (voir la revue *Prasa* de Varsovie, numéro de juin 1934, p. 16-17).

(2) Y compris, par conséquent, l'Autriche, la Suisse allemande et quelques autres territoires de langue allemande, mais non rattachés au Reich. Sont également englobées dans la statistique allemande les œuvres publiées en langue allemande dans les pays parlant une autre langue.

	1932	1933	
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore . . . . .	1093	1254	+161
15. Sciences militaires . . . . .	198	256	+ 58
16-17. Géographie, ethnographie, cartes et atlantes . . . . .	581	526	- 55
18. Médecine . . . . .	876	777	- 99
19. Mathématiques, sciences naturelles . . . . .	996	1070	+ 74
20. Technologie, métiers . . . . .	1115	1084	- 31
21. Commerce, trafic . . . . .	620	568	- 52
22. Agriculture, sylviculture, économie domest. . . . .	627	607	- 20
23. Gymnastique, sports, jeux . . . . .	194	246	+ 52
24. Divers . . . . .	562	549	- 13
Total	21 452	21 601	+149

Douze divisions sur vingt-quatre (ou plus exactement vingt-trois, les divisions 16 et 17 étant réunies) sont en progrès, onze en recul. Pour la première fois depuis 1927, le total des ouvrages parus dans les pays de langue allemande est en hausse, alors qu'il avait baissé successivement, de 1928 à 1932, de 3232, 792, 41, 2887 et 2622 unités. Ce sont surtout les divisions 9 (ouvrages pour la jeunesse), 11 (manuels scolaires) et 14 (histoire) qui augmentent, tandis que les divisions 4 (droit) et 5 (sciences économiques et sociales) diminuent sensiblement.

La statistique mensuelle de M. Schönrock se présente ainsi :

	1932	1933	
Janvier . . . . .	2 168	2 053	(- 115)
Février . . . . .	1 521	1 627	(+ 106)
Mars . . . . .	1 609	1 736	(+ 127)
Avril . . . . .	2 143	1 581	(- 562)
Mai . . . . .	1 449	1 525	(+ 76)
Juin . . . . .	1 746	2 053	(+ 307)
Juillet . . . . .	1 732	1 489	(- 243)
Août . . . . .	1 196	1 287	(+ 91)
Septembre . . . . .	1 188	1 845	(+ 657)
Octobre . . . . .	2 166	1 873	(- 293)
Novembre . . . . .	2 039	1 897	(- 142)
Décembre . . . . .	2 495	2 635	(+ 140)
Total	21 452	21 601	(+ 149)

Le mois de décembre est le plus fort, en 1933 comme en 1932, tandis que l'étiage se produit en septembre pour 1932 et en août pour 1933.

On distingue en Allemagne entre les feuilles (de 1 à 4 pages), les brochures (de 5 à 48 pages) et les volumes ou livres (de plus de 48 pages) :

	1932	1933	
Feuilles . . . . .	324	398	(+ 74)
Brochures . . . . .	6 026	6 435	(+ 409)
Livres . . . . .	15 102	14 768	(- 334)
Total	21 452	21 601	(+ 149)

STATISTIQUE EN POUR CENT :

	1932	1933
	%	%
Feuilles . . . . .	70,40	68,37
Brochures . . . . .	28,09	29,79
Livres . . . . .	1,51	1,84
Total	100,00	100,00

Les ouvrages édités en une langue étrangère ont atteint depuis 1926 les chiffres ci-après :

1926 :	995	1930 :	961
1927 :	1114	1931 :	984
1928 :	807	1932 :	845
1929 :	872	1933 :	742

Voici le détail pour les années 1932 et 1933 :

OUVRAGES ÉDITÉS :			
	1932	1933	
en anglais . . . . .	241	277	(+ 36)
» français . . . . .	352	231	(- 121)
» latin . . . . .	111	113	(+ 2)
» grec ancien et moderne . . . . .	21	26	(+ 5)
» hébreu . . . . .	21	20	(- 1)
» espagnol . . . . .	11	12	(+ 1)
» russe . . . . .	13	11	(- 2)
» finnois . . . . .	0	10	(+ 10)
» italien . . . . .	16	10	(- 6)
» hollandais . . . . .	2	10	(+ 8)
» hongrois . . . . .	20	9	(- 11)
» suédois . . . . .	4	8	(+ 4)
» tchèque . . . . .	7	7	
» portugais . . . . .	2	6	(+ 4)
» norvégien . . . . .	2	5	(+ 3)
» polonais . . . . .	1	4	(+ 3)
» en arabe . . . . .	3	2	(- 1)
» roumain . . . . .	3	0	(- 3)
» d'autres langues . . . . .	15	21	(+ 6)
Total	845	782	(- 63)

La diminution du nombre des ouvrages en langue française est frappante. — Le classement par matières montre que les ouvrages édités en langues étrangères sont surtout des manuels scolaires, des œuvres appartenant aux belles-lettres et des ouvrages de philologie et d'histoire littéraire :

	1932	1933
Manuels scolaires . . . . .	211	277
Belles-lettres . . . . .	104	125
Philologie, histoire littéraire . . . . .	95	98

Nous l'avons dit plus haut en note : les chiffres indiqués par M. Schönrock comme étant ceux de la production littéraire allemande embrassent également les œuvres publiées en langue allemande hors d'Allemagne, c'est-à-dire tout d'abord en Autriche et en Suisse, puis aussi dans d'autres pays (Tchécoslovaquie, Russie, Pays-Bas, etc.). Au total 3404 œuvres ont été publiées en langue allemande, hors d'Allemagne, au cours de l'année 1933, savoir :

	1933
en Autriche . . . . .	1 317 œuvres
en Suisse . . . . .	942 »
en Tchécoslovaquie . . . . .	255 »
en Russie . . . . .	179 »
aux Pays-Bas . . . . .	109 »
en Suède . . . . .	84 »
en France . . . . .	75 »
à Dantzig . . . . .	38 »
en Norvège . . . . .	38 »
en Finlande . . . . .	34 »
en Estonie . . . . .	28 »
en Italie . . . . .	28 »
au Danemark . . . . .	26 »
en Hongrie . . . . .	25 »
en Roumanie . . . . .	22 »
en Lettonie . . . . .	20 »
en Pologne . . . . .	17 »
au Luxembourg . . . . .	13 »
au Brésil . . . . .	104 »
en d'autres pays . . . . .	50 »

Total des œuvres publiées en allemand hors d'Allemagne	3 404 (15,76 %)
Total de la statistique allemande des ouvrages . . . . .	21 601 (100 %)
Ouvrages parus en Allemagne	18 197 (84,24 %)

## STATISTIQUE PAR MATIÈRES DES OUVRAGES PARUS EN ALLEMAGNE SEULE : 1933

		%
1. Ouvrages généraux, recueils, bibliothéconomie, questions universitaires . . . . .	344	81,1
2. Religion, théologie . . . . .	1 690	83,3
3. Philosophie . . . . .	392	86,7
4. Droit . . . . .	1 115	86,6
5. Sciences économiques et sociales, statistique . . . . .	814	75,7
6. Politique, administration . . . . .	827	80,8
7. Philologie, histoire littéraire . . . . .	659	84,8
8. Belles-lettres . . . . .	2 871	87,3
9. Ouvrages pour la jeunesse . . . . .	1 394	92,2
10. Pédagogie . . . . .	540	86,5
11. Manuels scolaires . . . . .	1 211	87,9
12. Beaux-arts, arts appliqués . . . . .	258	71,3
13. Musique, théâtre, danse . . . . .	395	86,1
14. Histoire, histoire de la civilisation, folklore . . . . .	1 049	83,7
15. Sciences militaires . . . . .	217	84,8
16-17. Géographie, ethnographie, cartes et atlantes . . . . .	441	83,8
18. Médecine . . . . .	631	81,2
19. Mathématiques, sciences naturelles . . . . .	770	72,0
20. Technologie, métiers . . . . .	1 001	92,3
21. Commerce, trafic . . . . .	469	82,6
22. Agriculture, sylviculture, économie domestique . . . . .	486	80,0
23. Gymnastique, sports, jeux . . . . .	195	79,3
24. Divers . . . . .	428	78,0
Total	18 197	84,2
(moyenne)		

Quel est, au dehors, le rayonnement de la littérature allemande ? En d'autres termes : y a-t-il beaucoup d'œuvres allemandes qui sont traduites en d'autres langues ? On se souvient que Madame Charlotte Bauschinger a dénombré avec un grand soin les traductions d'ouvrages allemands publiés pendant l'année 1930 (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1932, p. 134, 2<sup>e</sup> col.). Dans le *Börsenblatt für den deutschen Buchhandel* du 10 juillet 1934, elle a fait le même travail pour l'année 1931. Nous nous permettons d'en extraire les chiffres qui suivent (en les comparant avec ceux de 1930) :

## TRADUCTIONS DE L'ALLEMAND :

	1930	1931
en anglais (y compris l'anglais d'Amérique) . . . . .	520	459 (— 61)
» russe . . . . .	418	388 (— 30)
» espagnol . . . . .	132	219 (+ 87)
» français . . . . .	138	188 (+ 50)
» hollandais et en flamand . . . . .	138	173 (+ 35)
» italien . . . . .	139	167 (+ 28)
» tchèque et en slovaque . . . . .	130	162 (+ 32)
» japonais . . . . .	166	128 (— 38)
» polonais . . . . .	60	88 (+ 28)
» hongrois . . . . .	101	84 (— 17)
» suédois . . . . .	63	66 (+ 3)
» letton . . . . .	52	56 (+ 4)
» bulgare . . . . .	66	55 (— 11)
» serbe, croate et slovène . . . . .	66	51 (— 15)
» danois . . . . .	45	40 (— 5)
» roumain . . . . .	35	31 (— 4)
» chinois . . . . .	25	31 (+ 6)
» norvégien . . . . .	25	26 (+ 1)
» finnois . . . . .	37	26 (— 11)
» lithuanien . . . . .	19	26 (+ 7)
» langue juive moderne . . . . .	20	23 (+ 3)
» hébreu . . . . .	38	21 (— 17)
» esthonien . . . . .	24	18 (— 6)
» d'autres langues . . . . .	22	20 (— 2)
Total	2479	2546 (+ 67)

## Voici le classement par matières :

	TRADUCTIONS DE L'ALLEMAND EN D'AUTRES LANGUES	
	1930	1931
1. Belles-lettres, ouvrages pour la jeunesse . . . . .	1068	972 (— 96)
2. Sciences techniques . . . . .	194	229 (+ 35)
3. Histoire, politique, biographies . . . . .	173	205 (+ 32)
4. Médecine . . . . .	167	155 (— 12)
5. Philosophie, pédagogie . . . . .	155	196 (+ 41)
6. Religion, mythologie . . . . .	137	126 (— 11)
7. Commerce, industrie, sciences sociales . . . . .	131	160 (+ 29)
8. Sciences naturelles, mathématiques . . . . .	85	85
9. Géographie, ethnographie . . . . .	64	83 (+ 19)
10. Beaux-arts, musique, théâtre . . . . .	55	62 (+ 7)
11. Agriculture, sylviculture, économie domestique . . . . .	34	33 (— 1)
12. Philologie, histoire littéraire . . . . .	28	19 (— 9)
13. Droit . . . . .	16	25 (+ 9)
14. Sports et jeux . . . . .	13	13
15. Sciences militaires . . . . .	5	20 (+ 15)
16. Divers . . . . .	154	163 (+ 9)
Total	2479	2546 (+ 67)

La force d'expansion de la littérature allemande au dehors ne cesse d'augmenter. La progression suivante le prouve :

## NOMBRE DES TRADUCTIONS DE L'ALLEMAND PARUES DANS LES AUTRES PAYS :

en 1927 : 1648	en 1930 : 2479
» 1928 : 1996	» 1931 : 2546
» 1929 : 2143	

Si l'on met en parallèle, pour les années 1930 et 1931, les chiffres *totaux* des traductions faites *de* l'allemand et ceux des traductions faites *en* allemand, on s'aperçoit que les premiers sont beaucoup plus forts que les seconds :

	1930	1931
Traductions de l'allemand	2479	2546
Traductions en allemand	1235	1024
Différence	1244	1522

Ainsi les livres allemands sont plus lus à l'étranger que les livres étrangers ne le sont en Allemagne. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les traductions *en* allemand portent toutes sur des œuvres différentes (sauf exceptions certainement rarissimes), tandis qu'une seule et même œuvre allemande peut être traduite en plusieurs langues, dans l'espace d'une année.

Le tableau ci-après établit la comparaison entre le nombre des traductions d'œuvres allemandes en une langue étrangère, et celui des œuvres originaires éditées dans cette langue et traduites en allemand (1) :

(1) Voir dans le *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1932, p. 134, 2<sup>e</sup> col., la statistique des traductions publiées en allemand durant les années 1930 et 1931.

	1930	1931
Traductions de l'allemand en anglais	520	459
» de l'anglais en allemand	463	382
» de l'allemand en français	138	188
» du français en allemand	220	127
» de l'allemand en russe	418	388
» du russe en allemand	121	142
» de l'allemand en italien	139	167
» de l'italien en allemand	46	30
» de l'allemand en espagnol	132	219
» de l'espagnol en allemand	16	16
» de l'allemand en hollandais et flamand . . . . .	138	173
» du hollandais et flamand en allemand . . . . .	34	20
» de l'allemand en hongrois	101	84
» du hongrois en allemand	10	5
» de l'allemand en suédois	63	66
» du suédois en allemand	71	39
» de l'allemand en tchèque et en slovaque . . . . .	130	162
» du tchèque et du slovaque en allemand . . . . .	23	10
» de l'allemand en danois	45	60
» du danois en allemand	66	44
» de l'allemand en hébreu	38	21
» de l'hébreu en allemand	17	25

La balance est très généralement favorable aux pays de langue allemande. Elle leur est défavorable, pour l'année 1930, dans les rapports avec la France, la Suède et le Danemark. En 1931, il y a eu un peu plus de traductions d'hébreu en allemand que d'allemand en hébreu.

L'éditeur Gustave Fock, de Leipzig, a bien voulu nous renseigner comme précédemment sur le nombre des dissertations doctorales présentées aux universités allemandes. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre vive gratitude pour sa constante obligeance. Le tableau qui suit se rapporte aux thèses annoncées dans le *Bibliographischer Monatsbericht* pendant les deux années universitaires comprises l'une entre le 1<sup>er</sup> octobre 1932 et le 30 septembre 1933, l'autre entre le 1<sup>er</sup> octobre 1933 et le 30 septembre 1934 :

## ALLEMAGNE. — DISSERTATIONS DOCTORALES

	1932/33	1933/34
1. Philologie classique . . . . .	57	100 (+ 43)
2. Philologie moderne . . . . .	269	352 (+ 83)
3. Langues orientales . . . . .	30	30
4. Théologie . . . . .	38	76 (+ 38)
5. Philosophie et psychologie . . . . .	111	148 (+ 37)
6. Pédagogie . . . . .	76	79 (+ 3)
7. Histoire et sciences auxiliaires . . . . .	174	243 (+ 69)
8. Géographie . . . . .	67	92 (+ 25)
9. Sciences juridiques		
10. Sciences politiques et économiques . . . . .	1732	2421 (+ 689)
11. Sciences médicales . . . . .	2281	2448 (+ 167)
12. Sciences vétérinaires . . . . .	134	299 (+ 165)
13. Sciences exactes . . . . .	220	254 (+ 34)
14. Sciences naturelles descriptives . . . . .	199	273 (+ 74)
15. Chimie . . . . .	373	477 (+ 104)
16. Sciences techniques . . . . .	274	310 (+ 36)
17. Agriculture, sylviculture . . . . .	275	291 (+ 16)
18. Arts figuratifs . . . . .	66	54 (— 12)
19. Musique, théâtre . . . . .	51	40 (— 11)
Total	6427	7987 (+1560)

Toutes les classes sont en progrès, sauf les deux dernières. Le gain des classes 9 et 10 est particulièrement appréciable. La hausse du total des thèses est d'autant plus intéressante que le nombre des étudiants allemands a fléchi. D'après une statistique établie par le Ministère de l'Éducation nationale et reproduite dans l'*Indicateur pour la librairie suisse*, du 25 octobre 1934, 95 667 étudiants (82 420 hommes, 13 247 femmes) étaient immatriculés dans les universités allemandes durant le semestre d'été de 1934, contre 115 722 (97 687, 18 035) durant le semestre d'été de 1933.

La diminution est de 17,3 % (15,6 % chez les hommes, 26,5 % chez les femmes).

La *Bibliothèque nationale allemande*, fondée par la Bourse allemande des libraires, ne cesse de se développer (voir *Börsenblatt* du 19 avril 1934). Elle s'est accrue en 1932 et 1933 de 74 392 et 63 811 volumes. Fin 1933, elle comptait 1 126 902 volumes. Les *périodiques* envoyés à la *Deutsche Bücherei* se sont chiffrés en 1933 par 42 909, savoir 17 661 revues proprement dites, 16 508 annuaires et 8 740 recueils. La Bibliothèque a constitué en 1933 une bibliographie Hindenburg, où sont dénombrés tous les écrits du maréchal-président et tous ceux qui lui sont consacrés. Cette bibliographie groupait, au 31 décembre 1933, 2764 titres. Elle aura sans doute été continuée en 1934, année de la mort de M. von Hindenburg.

Le *Börsenblatt* du 18 octobre 1934 publie la statistique des *films* allemands annoncés pour la saison 1934/35. Il y en a 177. 80 sont tirés d'une œuvre littéraire préexistante, 68 sont originaux, pour 29 la question n'est pas encore tranchée. Le chiffre des adaptations cinématographiques se décompose ainsi :

Adaptations d'un roman . . . . .	35	43,8%
» d'une nouvelle . . . . .	5	6,2%
» d'un drame . . . . .	5	6,2%
» d'une comédie . . . . .	19	23,8%
» d'un opéra . . . . .	2	2,5%
» d'une opérette . . . . .	14	17,5%
Total des adaptations cinématogr.	80	100,0%

La statistique musicale allemande pour l'année 1933 a paru dans la revue *Musikalienhandel* du 5 avril 1934. Elle fait partie du rapport présenté par M. le Dr Max Schumann, le 27 avril 1934, à l'assemblée générale ordinaire de la Société des éditeurs de musique allemands.

ALLEMAGNE. — STATISTIQUE MUSICALE

A. D'après la nature de la musique

	1932	1933
1. Musique sérieuse, classique, religieuse, scolaire, chants . . . . .	1593	1760 (+ 167)
2. Musique légère, opérettes, danses, marches, morceaux de salon, chants . . . . .	3344	3393 (+ 49)
Total	4937	5153 (+ 216)

B. D'après le moyen d'exécution

	1932	1933
1. Morceaux pour orchestre . . . . .	1649	1803 (+ 154)
2. Musique de chambre . . . . .	389	297 (- 92)
3. Morceaux de piano . . . . .	387	444 (+ 57)
4. Morceaux d'orgue et d'harmonium . . . . .	67	53 (- 14)
5. Morceaux de violon, de violoncelle, de viole, de contre-basse . . . . .	54	30 (- 24)
6. Morceaux pour autres instruments . . . . .	201	249 (+ 48)
7. Morceaux de chant pour une voix . . . . .	895	859 (- 36)
8. Morceaux de chant pour plusieurs voix, chœurs . . . . .	1295	1418 (+ 123)
Total	4937	5153 (+ 216)

La production musicale allemande avait beaucoup baissé de 1930 à 1931 et encore un peu de 1931 à 1932. De 1932 à 1933, elle s'est relevée. Symptôme très réjouissant : la hausse de la musique sérieuse est, elle aussi, la plus sérieuse (10,48 %); la musique légère doit se contenter d'un gain sensiblement moindre (1,46 %).

Si l'on distingue entre les œuvres nouvelles et les arrangements d'œuvres existantes, on obtient les résultats ci-après :

	1932	1933
<i>Musique sérieuse</i>		
Oeuvres nouvelles . . . . .	1023	989 (- 34)
Arrangements . . . . .	570	771 (+ 201)
<i>Musique légère</i>		
Oeuvres nouvelles . . . . .	1753	1949 (+ 196)
Arrangements . . . . .	1591	1444 (- 147)
Total général	4937	5153 (+ 216)
Total des œuvres nouv.	2776	2938 (+ 162)
Total des arrangements .	2161	2215 (+ 54)

Les œuvres nouvelles du domaine de la musique sérieuse sont en recul, ce qui ne doit pas autrement nous étonner. Mais il y a une forte augmentation pour les arrangements des œuvres de cette catégorie. Le phénomène inverse caractérise la musique légère.

Voici encore la statistique mensuelle des œuvres musicales nouvelles :

	1932	1933
Janvier . . . . .	314	293 (- 21)
Février . . . . .	175	198 (+ 23)
Mars . . . . .	258	249 (- 9)
Avril . . . . .	234	234
Mai . . . . .	152	215 (+ 63)
Juin . . . . .	311	253 (- 58)
Juillet . . . . .	237	266 (+ 29)
Août . . . . .	313	382 (+ 69)
Septembre . . . . .		
Octobre . . . . .	302	233 (- 69)
Novembre . . . . .	231	375 (+144)
Décembre . . . . .	249	240 (- 9)
Total	2776	2938 (+162)

En résumé, la production musicale allemande en 1933 doit être considérée comme entièrement satisfaisante, au point de vue quantitatif (le seul auquel nous puissions nous placer ici). En pas-

sant de 4937 à 5153 unités, elle a réalisé un gain de 4,37 %. Par le temps qui court, c'est un succès.

Bulgarie

Le Directeur général des services de statistique du Royaume de Bulgarie, M. le Dr P. Kiranoff, nous a fait parvenir un tableau très précis de la production littéraire bulgare en 1933. Nous lui sommes très reconnaissants de l'effort qu'il accomplit, depuis plusieurs années déjà, pour nous documenter. Les statisticiens bulgares, on le sait, ont été parmi les premiers à adopter le schéma March, dont nous recommandons l'emploi à nos correspondants, dans l'espoir d'unifier de plus en plus les méthodes de dénombrement. Si les résultats obtenus jusqu'à présent sont plutôt encourageants, c'est grâce à ceux qui, comme M. Kiranoff et ses prédécesseurs MM. Michailoff et Dimitroff, n'ont pas hésité à rompre avec des habitudes nationales, pour leur substituer un système dont les visées sont internationales. Une fois de plus, nous tenons à remercier ceux qui nous secondent avec tant de compréhension et sans l'aide desquels nos efforts seraient entièrement stériles.

De 1931 à 1932, le nombre des livres édités en Bulgarie avait augmenté de 81 unités, tandis que celui des périodiques avait diminué d'une unité. De 1932 à 1933, nous constatons le phénomène inverse : ce sont les livres qui perdent 411 unités, tandis que les périodiques en gagnent 50. Les traductions, qui sont comprises dans le total des ouvrages, sont en régression assez marquée : il y en a eu, en 1933, 90 de moins qu'en 1932. En conséquence, la diminution de la production bulgare autochtone est seulement de 321 unités et non pas de 411. Le tableau de M. Kiranoff figure au haut de la page 140. Voici encore, à titre de comparaison, les résultats des dix années 1924 à 1933 :

1924: 2472	1929: 2595
1925: 2558	1930: 2696
1926: 2760	1931: 2407
1927: 2379	1932: 2488
1928: 2775	1933: 2077

Le chiffre de 1933 est le plus faible qui ait été enregistré au cours de la décade. Il s'explique évidemment par la crise économique mondiale.

Le classement des journaux et revues d'après la périodicité n'a pas été fait pour les années 1932 et 1933. Ce sont les journaux seuls qui ont progressé en 1933; les revues, au contraire, sont en recul. Le contraire avait eu lieu en 1932 par rapport à 1931.

## LIVRES ET PÉRIODIQUES PARUS DANS LE ROYAUME DE BULGARIE EN 1933

Catégories de matières	Nombre des livres imprimés dans l'année		Nombre des brochures imprimées dans l'année	Nombre des livres parus en langue								Nombre des traductions éditées dans le pays	Périodiques			
	dans le pays	à l'étranger		Latine	Langues slaves			Française	Allemande	Anglaise	Diverses		TOTAL	Journaux	Revue	TOTAL
					Bulgare	Russe	Autres									
1. Théologie . . . . .	129	—	—	—	128	—	—	—	—	—	1	129	8	21	18	39
2. Sciences philosophiques . . . . .	25	—	—	—	24	—	—	—	—	—	1	25	10	—	1	1
3. Pédagogie . . . . .	226	—	—	—	221	—	—	—	1	3	1	226	52	53	38	91
4. Belles-lettres . . . . .	344	—	—	—	333	1	—	6	—	—	4	344	13	37	8	45
5. Philologie . . . . .	33	—	—	—	19	—	—	2	6	—	6	33	—	—	—	—
6. Histoire . . . . .	50	—	—	—	47	—	—	—	1	—	2	50	1	53	40	93
7. Géographie, Ethnographie, Voyages . . . . .	15	—	—	—	11	—	—	1	1	—	2	15	5	—	—	—
8. Sciences mathématiques . . . . .	17	—	—	—	15	1	—	—	—	—	1	17	—	—	—	—
9. Sciences naturelles . . . . .	25	—	—	—	24	—	—	—	—	—	1	25	1	—	—	—
10. Médecine . . . . .	91	—	—	—	80	—	—	4	6	—	1	91	8	15	23	38
11. Droit . . . . .	26	—	—	—	25	—	—	1	—	—	—	26	2	3	10	13
12. Economie politique, Sociologie, Statistique . . . . .	756	—	—	—	726	1	1	18	3	1	6	756	28	288	49	337
13. Art militaire et marin . . . . .	65	—	—	—	63	2	—	—	—	—	—	65	2	9	11	20
14. Arts et métiers . . . . .	243	—	—	—	239	—	—	1	3	—	—	243	3	12	20	32
15. Livres de référence . . . . .	32	—	—	—	30	—	—	—	—	—	2	32	—	—	—	—
16. Autres (périodiques, profession, commerce, transport, etc.) . . . . .	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	252	86	338
Total (1933)	2077	—	—	—	1985	5	1	33	21	4	28	2077	133	743	304	1047
Total (1932)	2488	—	—	—	2371	11	—	59	26	6	15	2488	223	684	313	997
Gains ou pertes en comparaison de 1932	-411	—	—	—	-386	-6	+1	-26	-5	-2	+13	-411	-90	+59	-9	+50

<sup>1)</sup> Y compris les revues et journaux de caractère politique.

<sup>2)</sup> Y compris les livres imprimés à l'étranger.

<sup>3)</sup> Des renseignements sur le nombre des brochures ne sont pas recueillis.

## Danemark

M. Ove Tryde, libraire-éditeur à Copenhague, a eu l'obligeance de nous communiquer les chiffres de la production littéraire danoise pendant l'année fiscale comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 1933 et 31 mars 1934. Nous lui exprimons ici notre sincère et vive gratitude pour le concours qu'il nous prête depuis tant d'années.

La production littéraire danoise a derechef augmenté en 1933 : le mouvement à la hausse constaté en 1932 s'est maintenu et même accentué. Nous donnons pour commencer les totaux obtenus depuis dix ans en ce qui regarde les ouvrages :

1924/25 : 3606	1929/30 : 3257
1925/26 : 3752	1930/31 : 3241
1926/27 : 3270	1931/32 : 3138
1927/28 : 3293	1932/33 : 3142
1928/29 : 2893	1933/34 : 3306

Si l'on considère que l'année 1933/34 a été, probablement pour tous les pays, un temps de crise intense, on ne manquera pas d'attribuer sa pleine valeur au chiffre de 3306 œuvres publiées par les éditeurs danois durant cette difficile période. Voici la statistique par matières :

## OUVRAGES PARUS AU DANEMARK :

	1932/33	1933/34
1. Théologie . . . . .	220	254 (+ 34)
2. Droit . . . . .	66	99 (+ 33)
3. Médecine . . . . .	142	145 (+ 3)

	1932/33	1933/34
4. Philosophie . . . . .	49	54 (+ 5)
5. Pédagogie . . . . .	118	172 (+ 54)
6. Politique . . . . .	48	84 (+ 36)
7. Beaux-arts, etc. (Sports)	90	135 (+ 45)
8. Sciences naturelles . . . . .	224	211 (- 13)
9. Technologie, etc. . . . .	216	250 (+ 34)
10. Architecture ; génie militaire . . . . .	40	55 (+ 15)
11. Histoire et géographie étrangères . . . . .	116	142 (+ 26)
12. Histoire et géographie nationales <sup>(1)</sup> . . . . .	836	824 (- 12)
13. Mémoires . . . . .	158	136 (- 22)
14. Linguistique, philologie . . . . .	96	109 (+ 13)
15. Histoire de la littérature . . . . .	41	56 (+ 15)
16. Belles-lettres . . . . .	664	563 (- 101)
17. Jeux . . . . .	18	17 (- 1)
Total	3142	3306 (+ 164)

Douze classes sont en hausse, cinq en baisse. Parmi ces dernières, la classe 16 (belles-lettres) accuse un fort recul : elle tombe au-dessous du chiffre atteint en 1931/32, qui était de 584 unités. Les 563 (664) publications de la classe des belles-lettres embrassent :

	1932/33	1933/34
les œuvres autochtones . . . . .	408	390 (- 18)
les traductions . . . . .	256	173 (- 83)
Total	664	563 (- 101)

Voici, d'autre part, la statistique par langues des traductions appartenant aux belles-lettres :

<sup>(1)</sup> Cette catégorie embrasse également les publications parues en Suède et en Norvège.

	1932/33	1933/34
Traductions de l'anglais . . . . .	160	83 - 77
» de l'allemand . . . . .	44	45 + 1
» du français . . . . .	29	26 - 3
» du suédois . . . . .	7	8 + 1
» de l'islandais . . . . .	2	3 + 1
» d'autres langues . . . . .	14	8 - 6
Total	256	173 - 83

Nombre total des traductions publiées au Danemark . . . . . 348 296 - 52  
Traductions ne rentrant pas dans la classe des belles-lettres . . . . . 92 123 + 31

La Bibliothèque royale danoise (voir *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1929, p. 137, 1<sup>re</sup> col.) distingue entre les volumes et les brochures. Les premiers se composent de plus de trois feuilles d'impression, les secondes de trois feuilles au maximum.

	1932/33	1933/34
Total des volumes . . . . .	1947	2171 + 224
Total des brochures . . . . .	1195	1135 - 60
Total général	3142	3306 + 164
Brochures et traductions réunies . . . . .	1543	1431 - 112
Volumes danois	1599	1875 + 276

Comme le nombre des traductions et des brochures a diminué de 112 unités, le nombre des livres autochtones danois se trouve en augmentation de 276 unités sur l'année 1933/34. C'est un résultat remarquable.

Le classement des *périodiques* présente l'aspect suivant :

	1932/33	1933/34	
1. Théologie . . . . .	420	459	(+ 39)
2. Droit . . . . .	29	28	(- 1)
3. Médecine . . . . .	45	45	
4. Philosophie . . . . .	13	13	
5. Pédagogie . . . . .	42	33	(- 9)
6. Politique . . . . .	77	93	(+ 16)
7. Beaux-arts, etc. (Sports)	146	143	(- 3)
8. Sciences naturelles . . .	75	81	(+ 6)
9. Technologie, etc. . . . .	371	353	(- 18)
10. Architecture; génie militaire . . . . .	40	38	(- 2)
11. Histoire et géographie étrangères . . . . .	5	6	(+ 1)
12. Histoire et géographie danoises et scandinaves . . . . .	524	664	(+ 140)
13. Mémoires . . . . .	3	4	(+ 1)
14. Linguistique, philologie . . . . .	5	6	(+ 1)
15. Histoire de la littérature . . . . .	26	33	(+ 7)
16. Belles-lettres . . . . .	3	6	(+ 3)
17. Jeux . . . . .	0	0	
18. Divers . . . . .	393	388	(- 5)
<b>Total</b>	<b>2217</b>	<b>2393</b>	<b>(+ 176)</b>

L'accroissement du nombre des périodiques est surtout notable dans la classe 12 dont l'appoint est décisif pour le résultat général. Les classes 3 et 4 demeurent stationnaires. Plusieurs autres accusent des variations très faibles.

Les 2217 périodiques dénombrés en 1932/33 constituaient déjà un record (v. le *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1933, p. 138, 1<sup>re</sup> col.). Le chiffre de 1933/34 prend toute sa signification lorsqu'on se rappelle cette remarque que nous faisons l'année dernière. Et le tableau décennal suivant n'est pas davantage dépourvu d'éloquence :

PÉRIODIQUES DANOIS :

1924/25 : 1880	1929/30 : 2140
1925/26 : 1915	1930/31 : 2083
1926/27 : 2004	1931/32 : 2155
1927/28 : 2129	1932/33 : 2217
1928/29 : 1991	1933/34 : 2393

La vitalité intellectuelle du petit royaume du Jutland mérite l'estime de tous ceux qui croient encore à l'importance de l'esprit.

Espagne

Nos lecteurs connaissent de longue date le correspondant que nous avons la bonne fortune de posséder en Espagne pour les questions de statistique : c'est M. *Eduardo Navarro Salvador*, publiciste et statisticien, à Madrid 8, Calle del Noviciado, 14. Une fois de plus, nous exprimons à notre collaborateur nos remerciements les plus vifs et les plus sincères pour le zèle et le dévouement avec lesquels il nous accompagne sur les chemins ardu de la statistique intellectuelle. Année après année, M. Navarro Salvador accomplit pour nous une besogne consi-

dérable et qui est loin d'apparaître tout entière dans les tableaux que nous devons à son infatigable activité. Dans la science où il s'est distingué, de longues journées de labeur se résument volontiers en quelques chiffres accompagnés d'un bref commentaire : il appartient alors plus particulièrement à ceux qui connaissent l'étendue des recherches entreprises de souligner le mérite de celle-ci. Devoir de politesse et d'équité qu'il nous est très agréable de remplir envers notre excellent collaborateur. Tous les renseignements qui suivent sur la production intellectuelle espagnole, nous les devons à l'amabilité de M. Navarro Salvador.

A. Commençons par la statistique des publications *mises dans le commerce en Espagne*, à l'exclusion des brochures, rapports, dissertations, publications officielles et autres imprimés distribués gratuitement. Notre correspondant a fait cette statistique en compulsant les listes de la *Bibliografía española*. Ladite revue, publiée par les soins de la Chambre madrilène du Livre, mentionne aussi les titres d'un certain nombre d'ouvrages édités en langue espagnole dans les pays de l'Amérique latine et les Iles Philippines (104 en 1929, 44 en 1930, 26 en 1931, 47 en 1932, 663 en 1933). M. Navarro Salvador n'a pas tenu compte de ces publications, mais seulement des œuvres éditées en Espagne, selon le principe adopté en 1929 (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1929, p. 138, 1<sup>re</sup> col.) (1).

PUBLICATIONS MISES EN VENTE :

Années	Livres, etc.	Musique	Total
1924	1341	183	1524
1925	2754	277	3031
1926	2134	134	2268
1927	2184	190	2374
1928	2180	130	2310
1929	2322	115	2437
1930	2427	51	2478
1931	2436	56	2492
1932	2448	7	2455
1933	3194	0	3194

La *Bibliografía española* a cessé en 1933 de publier des titres de compositions musicales. En 1932, elle n'en avait publié que 7, alors que M. Navarro Salvador avait estimé la production musicale espagnole pour cette année-là à 250 œuvres. En 1933, l'*Union musical española*, qui est la société espagnole la plus importante pour l'édition et le commerce des compositions musicales, a publié 255 œuvres, et M. *Ildefonso Alier*, ancien et

(1) Il est d'ailleurs certain que les œuvres paraissant en langue espagnole dans les pays de l'Amérique latine sont très loin d'être annoncées toutes dans la *Bibliografía española*. Le chiffre indiqué pour 1933 est sensiblement plus élevé que ceux des années antérieures. Néanmoins, M. Navarro Salvador pense qu'il est encore très inférieur au chiffre réel pouvant osciller autour de 5000.

célèbre éditeur madrilène, 166 œuvres. Total 421 œuvres qui se répartissent ainsi :

	1933
Musique instrumentale . . .	298 (71%)
» pour piano . . . . .	81 (19%)
» vocale . . . . .	42 (10%)
<b>Total</b>	<b>421 (100%)</b>

Ce chiffre même n'est pas complet : il y a encore d'autres éditeurs de musique en Espagne.

Voici la statistique par *matières* des œuvres cataloguées dans la *Bibliografía española* en 1932 et 1933 :

	1932	1933
0. Ouvrages généraux		
1. Ouvrages génér.	13	19 + 6
2. Bibliographie . . . . .	13	15 + 2
3. Philatélie . . . . .	2	1 - 1
1. Philosophie		
4. Philosophie . . . . .	76	75 - 1
2. Religion		
5. Religion . . . . .	78	150 + 72
6. Théosophie, occultisme . . . . .	14	13 - 1
7. Mythologie . . . . .	1	2 + 1
8. Droit, législation . . . . .	133	308 + 175
9. Sociologie . . . . .	96	172 + 76
10. Economie politique . . . . .	51	79 + 28
11. Politique (science)	213	203 - 10
3. Sciences sociales		
12. Statistique . . . . .	13	12 - 1
13. Pédagogie, enseignement . . . . .	76	122 + 46
14. Militaire et marine	31	51 + 20
15. Folklore et mœurs	6	8 + 2
16. Modes . . . . .	2	4 + 2
17. Féminisme . . . . .	1	7 + 6
4. Philologie		
18. Philologie . . . . .	42	45 + 3
5. Sc. pures		
19. Sciences pures . . . . .	81	98 + 17
20. Télégraphie, téléphonie, radio . . . . .	7	3 - 4
21. Sciences appliquées . . . . .	119	155 + 36
22. Aéronautique . . . . .	1	8 + 7
6. Sciences appliquées		
23. Commerce, banque, bourse . . . . .	30	40 + 10
24. Economie domestique . . . . .	10	31 + 21
25. Médecine, hygiène, pharmacie, art vétérinaire . . . . .	171	243 + 72
26. Beaux-arts et estampes . . . . .	71	48 - 23
27. Culture physique . . . . .	4	2 - 2
28. Sports . . . . .	2	6 + 4
29. Jeux . . . . .	10	8 - 2
30. Musique (œuvres techniques) . . . . .	6	10 + 4
31. Tourisme . . . . .	3	5 + 2
32. Littérature, critique, anthologies . . . . .	52	133 + 81
33. Ouvrages pour les enfants . . . . .	19	40 + 21
34. Poésie . . . . .	83	104 + 21
35. Romans et nouvelles . . . . .	573	533 - 40
36. Théâtre, critique dramatique . . . . .	106	106
37. Sciences historiques . . . . .	94	140 + 46
38. Biographies . . . . .	83	102 + 19
9. Histoire et géographie		
39. Géographie, astronomie, météorologie . . . . .	37	52 + 15
40. Cartographie . . . . .	2	9 + 7
41. Voyages (livres de)	23	32 + 9
<b>Somme des livres et brochures</b>	<b>2448</b>	<b>3194 + 746</b>
42. Musique (œuvres musicales p. piano, etc.) . . . . .	7	0 - 7
<b>Total des publications mises en vente</b>	<b>2455</b>	<b>3194 + 739</b>



*d'Auteur* des 15 février 1895, p. 14; 15 juin 1910, p. 73; 15 mars 1911, p. 30).

Selon son habitude, M. Navarro Salvador a bien voulu dresser à notre intention, en se servant du schéma de M. Lucien March, un tableau de la production littéraire espagnole. Cette statistique reprend le total de la Bibliographie espagnole, moins les œuvres musicales (v. ci-dessus, lettre A), et mentionne pour chaque catégorie de la classification décimale :

- 1° le nombre des livres et celui des brochures (le livre a cent pages ou davantage, la brochure moins de cent pages);
- 2° le nombre des ouvrages d'après la langue dans laquelle ils ont été écrits;
- 3° le nombre des traductions d'après la langue de l'original. (Les traductions sont comprises dans le total des ouvrages édités.)

Nous publions cet intéressant tableau au haut de la page 142. Sur presque toute la ligne, les résultats de 1933 dépassent ceux de 1932. Seules les traductions de l'anglais et du grec ancien sont devenues moins nombreuses.

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION LITTÉRAIRE SUR LES VILLES D'ESPAGNE :

	1932	1933
Madrid . . .	1382 (56,5 %)	1692 (53 %)
Barcelone . .	747 (30,5 %)	968 (30,3 %)
Autres villes .	319 (13 %)	534 (16,7 %)
Total	2448 (100 %)	3194 (100 %)

La suprématie de la capitale persiste tout en s'affaiblissant légèrement. Barcelone reste à peu près stationnaire. En revanche, il y a progrès pour les autres villes où les imprimeurs travaillent à des prix inférieurs à ceux de Madrid et de Barcelone. La tendance à la décentralisation (v. *Droit d'Auteur* du 15 décembre 1933, p. 139, 3<sup>e</sup> col.) subsiste.

France

La *Table alphabétique* de la *Bibliographie de la France* pour 1933, publiée par le Cercle de la Librairie, contient une page de statistique où figurent, classés par catégories de matières, les ouvrages enregistrés par le dépôt légal et annoncés durant l'année 1933 dans les fascicules hebdomadaires de la *Bibliographie*. M. P. Monnet, le très aimable et très distingué directeur du Cercle de la Librairie, veut bien nous autoriser à reproduire ce tableau, avec les chiffres de 1932 mis en parallèle :

OEUVRES DÉPOSÉES A LA RÉGIE DU DÉPÔT LÉGAL :		1932	1933
1.	Histoire générale . . .	172	172
	Histoire de France, des colonies et protectorats	278	194
	Histoire ancienne . . .	30	35
	Histoire des religions . . .	52	78
	Archéologie, préhistoire . . .	198	97
	2. Biographies, lettres, mémoires, généalogies	519	655(+136)
	3. Bibliographie, archives	89	91(+ 2)
	4. Géographie, voyages . . .	486	344(-142)
	5. Sciences exactes . . .	49	80(+ 31)
	6. Sciences naturelles, agriculture, biologie . . .	530	316(-214)
	7. Sciences sociales, économie politique . . .	512	235(-277)
	8. Philosophie, morale . . .	333	472(+139)
	9. Droit . . .	882	893(+ 11)
	10. Médecine, art vétérinaire, hygiène . . .	823	2983(+2160)
	11. Religion . . .	636	414(-222)
	12. Armée et marine . . .	282	143(-139)
	13. Monnaie, finances . . .	123	96(- 27)
14. Administration . . .	76	39(- 37)	
15. Philologie . . .	75	47(- 28)	
16. Dictionnaires . . .	37	29(- 8)	
17. Histoire littéraire, littérature . . .	152	265(+113)	
18. Romans . . .	3 195	3 464(+269)	
19. Poésie . . .	427	398(- 29)	
20. Théâtre . . .	430	302(-128)	
21. Enseignement primaire et secondaire . . .	473	246(-227)	
22. Classiques grecs et latins . . .	69	47(- 22)	
23. Enseignement technique, technologie . . .	391	238(-153)	
24. Constructions, travaux publics, transports . . .	193	78(-115)	
25. Beaux-arts, architecture . . .	414	273(-141)	
26.	Musique instrumentale	1168	857
	Musique pour piano	620	475
	Musique vocale . . .	1607	1399
27. Sports et jeux . . .	145	62(- 83)	
28. Economie domestique . . .	80	34(- 46)	
29. Almanachs, annuaires . . .	19	22(+ 3)	
30. Périodiques nouveaux . . .	153	129(- 24)	
31. Gravures, lithographies, photographies . . .	134	26(-108)	
Total		15 852	15 728(-124)

La production intellectuelle française a tant soit peu diminué de 1932 à 1933. A vrai dire, elle aurait fléchi d'une manière plus notable sans l'accroissement tout à fait exceptionnel de la classe 10 (médecine, art vétérinaire, hygiène) qui gagne à elle seule 2160 unités. Il serait intéressant de connaître la cause de cette hausse insolite. Dans huit autres classes, on constate également des progrès, mais naturellement beaucoup plus faibles. Vingt-deux classes reculent : les pertes enregistrées sont quelquefois assez fortes (notamment pour la musique, classe 26). Bien qu'il accuse une légère baisse, le résultat de 1933 est encore très favo-

nable. On en jugera par les chiffres ci-après :

Production en 1928 :	15 632	œuvres
» » 1929 :	14 660	»
» » 1930 :	14 372	»
» » 1931 :	14 055	»
» » 1932 :	15 852	»
» » 1933 :	15 728	»

Si l'on retranche des 15 728 œuvres dénombrées en 1933 les compositions musicales (2731) et les gravures, lithographies et photographies (26), on obtient pour les œuvres littéraires (au sens large) un reste de 12 971 unités, contre 12 323 en 1932. Ces œuvres littéraires se subdivisent à leur tour en 12 844 œuvres écrites en français et 127 en langues étrangères. Chiffres correspondants pour 1932 : 12 078; 245.

Parmi les ouvrages publiés en langue française, il y a 619 traductions, contre 473 en 1930, 549 en 1931 et 582 en 1932. M. Monnet a fait établir le classement suivant d'après la langue de l'original, ce dont nous lui sommes fort obligés :

	1932	1933
Traductions de l'anglais . . .	265	234(-31)
» de l'allemand . . .	132	153(+21)
» du latin . . .	43	58(+15)
» de l'italien . . .	23	40(+17)
» du russe . . .	31	31
» du grec . . .	17	18(+ 1)
» de l'espagnol . . .	22	17(- 5)
» du polonais . . .	5	15(+10)
» du suédois . . .	6	8(+ 2)
» de l'arabe . . .	6	6
» du hollandais . . .	3	5(+ 2)
» du norvégien . . .	5	5
» du danois . . .	4	4
» du hongrois . . .	0	4(+ 4)
» du japonais . . .	0	4(+ 4)
» du chinois . . .	3	3
» de l'hébreu . . .	5	3(- 2)
» de l'indien . . .	4	3(- 1)
» du portugais . . .	2	2
» du tchèque . . .	1	2(+ 1)
» du roumain . . .	2	2
» du malgache . . .	0	1(+ 1)
» de l'amharique . . .	1	1
» du saucrit . . .	1	0(- 1)
» du slovène . . .	1	0(- 1)
Total		582 619(+37)

Les œuvres écrites en langues étrangères : 127, contre 138 en 1930, 347 en 1931 et 245 en 1932, se répartissent ainsi sur les différents idiomes (c'est encore à M. Monnet que nous devons cette classification) :

Ouvrages en	1932	1933
langue anglaise . . .	44	44
» allemande . . .	119	42 (- 77)
» espagnole . . .	20	14 (- 6)
» latine . . .	14	14
» italienne . . .	29	8 (- 21)
» espérantiste . . .	2	1 (- 1)
» malgache . . .	0	1 (+ 1)
» polonaise . . .	1	1
» russe . . .	4	1 (- 3)

	1932	1933
» sanscrite . . . . .	2	1 (- 1)
» arabe . . . . .	3	0 (- 3)
» grecque . . . . .	2	0 (- 2)
» albanaise . . . . .	1	0 (- 1)
» bulgare . . . . .	1	0 (- 1)
» flamande . . . . .	1	0 (- 1)
» du Gabon . . . . .	1	0 (- 1)
» roumaine . . . . .	1	0 (- 1)
Total	245	127 (- 118)

Les thèses de doctorat soutenues en France en 1930 sont au nombre de 2093. Pour 1931, le dénombrement n'en est pas encore terminé.

D'après un article paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* du 10 juin 1934, n° 1044, la France possède actuellement quelque 500 journaux quotidiens, dont environ 70 paraissent à Paris.

La revue *Musique et Instruments* publie dans son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1934 un relevé des concerts donnés à Paris durant les saisons de 1932/33 et 1933/34 :

	1932/33	1933/34
1. Grands concerts symphoniques et répétitions générales publiques . . . . .	395	289 (-106)
2. Concerts avec petit orchestre . . . . .	330	72 (-258)
3. Concerts de musique de chambre . . . . .	120	162 (+42)
4. Récitals de chant . . . . .	96	68 (-28)
5. Concerts de chant et de piano ou orgue . . . . .	98	66 (-32)
6. Récitals d'orgue . . . . .	17	36 (+19)
7. Récitals de piano . . . . .	133	138 (+ 5)
8. Récitals de violon . . . . .	29	20 (- 9)
9. Concerts violon et piano . . . . .	15	34 (+19)
10. Concerts avec chœurs . . . . .	56	62 (+ 6)
11. Concerts de danse . . . . .	70	65 (- 5)
12. Jazz . . . . .	4	4
13. Autres concerts . . . . .	368	413 (+45)
Total	1731	1429 (-302)

Le fléchissement s'explique par la crise qui a entraîné la suppression des répétitions générales publiques des concerts Colonne et la disparition de l'Association orchestrale des musiciens français. Il y a eu, en revanche, une augmentation sensible des cours publics d'interprétation (20 en 1932/33, 66 en 1933/34). Mais c'est là également un symptôme de la dureté des temps.

### Roumanie

L'Académie roumaine de Bucarest a bien voulu dresser à notre intention la statistique de la production intellectuelle de son pays en 1932 et 1933, ce dont nous lui sommes très reconnaissants. Nous la remercions aussi particulièrement d'avoir groupé ses informations sous les rubriques prévues par le schéma de M. Lucien March.

La production intellectuelle roumaine, qui avait atteint en 1930 et 1931 4377 et

4617 unités, a suivi en 1932 et 1933 une courbe descendante, ainsi que le démontre la statistique ci-dessous par *matières*:

OEUVRES PARUES EN ROUMANIE		
	1932	1933
1. Bibliographie . . . . .	16	16
2. Sciences sociales, comptes rendus . . . . .	2542	2604 + 62
3. Sciences appliquées . . . . .	476	434 - 42
4. Sciences pures . . . . .	116	171 + 55
5. Histoire . . . . .	141	143 + 2
6. Philosophie . . . . .	20	32 + 12
7. Philologie . . . . .	19	10 - 9
8. Religion . . . . .	159	130 - 29
9. Poésie . . . . .	65	58 - 7
10. Prose littéraire . . . . .	404	422 + 18
11. Musique . . . . .	100	29 - 71
12. Cartes géographiques . . . . .	120	10 - 110
13. Atlas . . . . .	9	0 - 9
14. Estampes . . . . .	346	63 - 283
15. Albums . . . . .	21	5 - 16
Total	4554	4127 - 427

Le fléchissement de 1933 par rapport à 1932 est essentiellement dû aux baisses importantes des classes 14 (estampes) et 12 (cartes géographiques). La production *littéraire* n'a pas diminué : elle a même augmenté, puisque les pertes des cinq dernières classes (où figurent des œuvres qui ne sont pas des écrits) se chiffrent par 489 unités, la baisse pour le résultat total étant seulement de 427 unités.

Passons à la statistique par *langues* :

OEUVRES PARUES EN ROUMANIE		
	1932	1933
1. en langue roumaine . . . . .	3930	3490 - 440
2. » » hongroise . . . . .	161	208 + 47
3. » » allemande . . . . .	212	193 - 19
4. » » française . . . . .	204	184 - 20
5. » » anglaise . . . . .	0	8 + 8
6. » » russe . . . . .	0	8 + 8
7. » » albanaise . . . . .	0	3 + 3
8. » » italienne . . . . .	1	0 - 1
9. » d'autres langues . . . . .	46	33 - 13
Total	4554	4127 - 427

Les cartes géographiques, atlas, estampes, albums et aussi les compositions de musique qui, dans la statistique par *matières*, font partie de la division 11 (musique) sont considérés comme des ouvrages en langue roumaine.

Les *traductions* d'œuvres étrangères, qui étaient en 1930 et 1931 au nombre de 132 et 92, passent à 123 en 1932, pour retomber à 118 en 1933 :

TRADUCTIONS EN ROUMAIN		
	1932	1933
1. du français . . . . .	37	34 - 3
2. de l'allemand . . . . .	26	34 + 8
3. de l'anglais . . . . .	19	16 - 3
4. du russe . . . . .	14	14
6. de l'italien . . . . .	16	8 - 8
7. du hongrois . . . . .	4	4
5. du hollandais . . . . .	3	2 - 1
8. du latin . . . . .	0	2 + 2
9. du bulgare . . . . .	0	1 + 1
10. du slave . . . . .	0	1 + 1
11. du suédois . . . . .	2	1 - 1
12. du tchèque . . . . .	2	1 - 1
Total	123	118 - 5

Toutes les traductions publiées en 1932 appartiennent à la catégorie 10 des belles-lettres, tandis que sur les 118 traductions publiées en 1933, 5 figurent dans trois autres catégories, savoir :

3 traductions du français dans la catégorie 3	
1 traduction du hongrois » » »	4
1 traduction du slave . . . . .	8

Le chiffre des œuvres roumaines des belles-lettres s'obtient en retranchant du total de la catégorie 10 les traductions qui sont classées dans cette division :

	1932	1933
Total de la catégorie des belles-lettres . . . . .	404	422 + 18
Traductions appartenant aux belles-lettres . . . . .	123	113 - 10
Oeuvres roumaines des belles-lettres	281	309 + 28

Les *périodiques* roumains sont en progrès constant :

Année 1930: 1837	Année 1932: 2085
» 1931: 1921	» 1933: 2296

Voici, pour 1932 et 1933, le classement d'après la périodicité :

	1932	1933
1. quotidiens . . . . .	133	111 - 22
2. bi- et trihebdomadaires . . . . .	30	53 + 23
3. hebdomadaires, bimensuels, mensuels . . . . .	1482	1268 - 214
4. paraissant tous les deux ou trois mois . . . . .	112	584 + 472
5. Autres périodiques . . . . .	328	280 - 48
Total	2085	2296 + 211

(A suivre.)

## Nouvelles diverses

### Allemagne

*Prolongation de la durée du droit d'auteur de trente à cinquante ans post mortem auctoris*

Le journal le «*Bund*» du 5 décembre 1934, n° 569, annonce que le Cabinet du Reich a adopté, le mardi 4 décembre, une série de lois d'une portée économique et financière, parmi lesquelles il s'en trouve une qui porte de *trente à cinquante ans post mortem* la durée du droit d'auteur. Nous nous empressons de porter cette importante nouvelle à la connaissance de nos lecteurs. Le passage de l'Allemagne dans la catégorie des pays qui appliquent le délai conventionnel de protection est un grand succès pour notre cause. Les chances de réussite de la Conférence de Bruxelles s'en trouvent notablement augmentées. Qu'il nous soit permis de féliciter le Gouvernement du Reich de l'heureuse décision qu'il a prise en faveur des auteurs.